

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine Maritime
12, rue Michel Gautier
76600 LE HAVRE

Madame Nicole BELLOUBET
Ministre de la Justice
Garde des Sceaux
Hôtel de Bourvallais
13 place Vendôme
75042 Paris Cedex 01

Objet : *Réforme de la carte judiciaire*

Madame la Garde des Sceaux,

Votre ministère travaille sur une refonte importante de la carte judiciaire afin notamment de faire coïncider celle-ci avec la nouvelle organisation des régions.

Sachant que la précédente réforme en la matière a conduit, entre 2007 et 2011, à la fermeture de 327 tribunaux du premier degré et que la présente réforme envisage de prolonger les regroupements de tribunaux, donc leur fermeture dans des communes n'étant pas des préfectures départementales ou régionales, je souhaite relayer auprès de vous mes fortes inquiétudes partagées par nombre de magistrats, avocats et élus locaux.

La Cour des comptes met en exergue des « difficultés d'absorption » d'une charge de travail supplémentaire des tribunaux d'instance suite à ces fermetures cumulées à la crise économique. Les délais de traitement s'en trouvent allongés, au détriment des justiciables. Les témoignages se multiplient pour dénoncer des tribunaux saturés, des procédures longues et complexes.

Ces témoignages, nombreux et palpables, ne sont pas virtuels, et contredisent la nécessité pour l'Etat de proposer un service public égalitaire pour tous. Face à ces difficultés, la présente réforme ne doit pas conduire à un éloignement géographique supplémentaires entre les justiciables et les tribunaux, creusant encore ces inégalités.

Ainsi, cette réforme pourrait entraîner au Havre, sous-préfecture de la Seine-Maritime, la suppression du Tribunal de Grande Instance et du Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale appelés à rejoindre Rouen.

S'agissant du TGI, j'ai conscience que cette réforme vise à ne maintenir, par département, qu'un seul tribunal judiciaire. Sauf que tous les départements français ne sont pas homogènes quant à la sociologie et la démographie de leurs habitants.

Ainsi la Seine-Maritime, 14ème département de France, compte 1.258.000 habitants répartis sur 3 pôles de vie et d'emplois majeurs autour de Rouen, du Havre et de Dieppe.

L'arrondissement du Havre, rassemble 400.000 habitants, c'est-à-dire plus que la population totale de la moitié des départements de France.

La ville du Havre, à elle seule, est la 13ème commune la plus peuplée du pays et son agglomération accueille le 2ème port maritime et l'une des principales zones industrielles de France.

Ces éléments, tout comme les statistiques qui attestent de l'activité de nos tribunaux locaux justifient pleinement le maintien d'un Tribunal de Grande Instance de plein exercice.

Il en va de même s'agissant du Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale.

En effet, d'après les informations en ma possession, il faut actuellement une année en moyenne pour qu'une affaire soit appelée devant le TASS du Havre, situation qui constitue déjà un handicap pour les justiciables, en particulier dans une agglomération où sévissent des taux de chômage, de pauvreté et de précarité au-dessus de la moyenne nationale, avec les conséquences sanitaires et sociales qui en découlent.

Ce tribunal est par ailleurs appelé à statuer sur des contentieux de masse qui ne s'accommoderaient guère pour les justiciables concernés d'un éloignement géographique ou pour les magistrats d'une perte de connaissance des spécificités locales. Je pense notamment aux affaires liées à l'amiante.

J'ajoute que vue d'une carte, la distance entre Le Havre et Rouen fait état de 93 kilomètres, ce qui n'est déjà pas neutre en termes d'éloignement. Sauf que les conditions de circulation, tant par le rail que par la route, génèrent des temps de déplacement bien plus lourds encore.

Ainsi, la ligne ferroviaire Le Havre / Rouen est saturée et soumise à des conditions de circulation dégradées, bien connues des usagers entraînant régulièrement des annulations ou des retards de train. Le projet de modernisation de cette ligne, validée par votre gouvernement, conduira à une amélioration de ce tronçon ferroviaire qu'à l'horizon 2030.

Et je n'évoque ici que les conditions de transport par le rail depuis Le Havre, car s'agissant du nord de notre arrondissement, entre Etretat et Fécamp, rejoindre Rouen par le train équivaut à consacrer à ce trajet deux heures minimum en moyenne, quatre heures pour un aller et retour.

Par la route, il faut compter entre Le Havre et Rouen, 1h10 à 1h30 de trajet selon les itinéraires choisis, en évitant de se déplacer entre 6h et 9h ou entre 16h et 19h, créneaux horaires marqués quotidiennement par une saturation du trafic routier aux entrées et sorties de l'agglomération rouennaise et qui conduit à un temps de déplacement compris entre 1h30 et 2h.

Les perspectives d'amélioration de la desserte routière de Rouen, notamment par le projet de contournement Est, ne concernent pas l'ouest de cette ville, c'est-à-dire ses liaisons avec notre arrondissement.

Sans oublier les coûts induits par ces déplacements routiers puisque les éléments développés ci-dessus sont basés sur le recours au réseau autoroutier (A29 ou A13) pour lequel vous devez déboursier 8,10 € de péage (16,20 € aller-retour). En utilisant le réseau des routes départementales, les temps de trajet sont compris entre 1h30 en heures creuses (3h00 aller-retour) et 2h30 en heures de pointe de trafic (5h00 aller-retour).

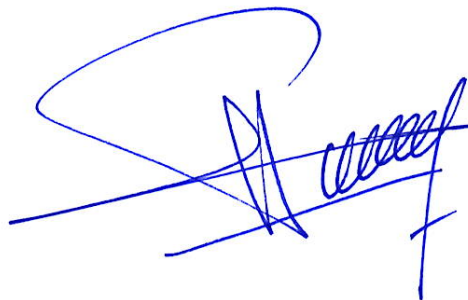
Dans ces conditions et compte tenu de ces différents et nombreux éléments, la logique de regroupement des tribunaux accompagnant le processus de nouvelle carte judiciaire, ne saurait être appliquée uniformément sans tenir compte des particularités des territoires concernés. C'est le cas évident du Havre.

Vous comprendrez ainsi que notre arrondissement doit pouvoir compter demain, comme aujourd'hui, sur des tribunaux de plein exercice.

C'est le sens du rassemblement organisé, ce jeudi 15 février, sur les marches du Palais de Justice au Havre pour rappeler l'importance de maintenir une justice de proximité dans notre arrondissement.

Dans ces attentes,

Je vous prie de croire, Madame la Garde des Sceaux, en l'expression de mes respectueuses salutations.



Jean-Paul LECOQ

Contacts utiles :

- jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr
Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre
Ligne téléphonique : 02.35.25.48.05
- Assistant parlementaire en circonscription : Sébastien GIARD
sebastien.giard@clb-an.fr
Téléphone : 06.81.33.71.81